



# LARGOTEC'INFOS

*Laboratoire de recherche sur la gouvernance publique, territoire et communication  
Université Paris-Est*

*Mai 2012, n°13*

## ÉDITORIAL

### Recherche scientifique, indicateurs d'évaluation et accélération sociale

Comme beaucoup, les chercheurs et les laboratoires de recherche doivent composer avec leur environnement même si cela leur pose des problèmes particuliers.

L'évaluation par différentes institutions (les universités, l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur - l'AERES - ou le ministère) et la pression médiatique à la recherche d'experts capables de donner des explications simples et rapides à des problèmes complexes constituent ainsi des pesanteurs parfois difficiles à gérer. Il est pourtant normal que les travaux des chercheurs financés par l'argent public soient évalués comme il est souhaitable que les travaux scientifiques débouchent sur des vulgarisations à destination du grand public. Il faut donc faire avec ces réalités contradictoires.

Cela suppose d'abord de fonctionner avec des modalités d'évaluation du travail scientifique qui ne cèdent pas à la religion du quantitatif et d'affirmer que la publication d'articles dans des revues « étoilées » par le CNRS ou d'autres institutions ne peut pas être le seul critère de qualité du travail des chercheurs. Cela nécessite de résister aux incitations d'une société « malade de la gestion<sup>1</sup> ». Si l'on peut comprendre que soit mis en question le travail d'un chercheur qui ne publierait jamais d'article ou d'ouvrage, il faut aussi savoir que certains travaux se prêtent plus que d'autres à la publication. Ajoutons que le temps de maturation doit être laissé entre le début d'un travail de recherche et la possibilité de produire des résultats.

Cela nous amène au second problème posé par le « culte de l'urgence<sup>2</sup> » qui tend à limiter le temps de la réflexion, de l'enquête, de la confrontation entre hypothèses à tester et données recueillies, de l'étude, de l'interprétation, de l'analyse, de la confrontation avec d'autres chercheurs au cours de journées de travail, de séminaires et de colloques, étapes absolument indispensables au sérieux des recherches dans les sciences humaines et sociales comme celles pratiquées au sein du LARGOTEC. Cela reste vrai en dépit des gains de temps que permettent certaines innovations techniques qui, en retour, poussent les individus et les organisations à accélérer sans cesse leurs rythmes de travail et de publication.

Il nous faut du temps pour travailler avec rigueur malgré les incitations inverses du contexte actuel de la « société de l'accélération<sup>3</sup> ».

**Dominique GLAYMANN**  
Sociologue, chercheur au LARGOTEC

---

<sup>1</sup> Vincent de Gaulejac, 2005, *La Société malade de la gestion. Idéologie gestionnaire, pouvoir managérial et harcèlement social*, Seuil,

<sup>2</sup> Nicole Aubert, 2009, *Le Culte de l'urgence*, Champs actuel.

<sup>3</sup> Hartmut Rosa, 2010, *Accélération. Une critique sociale du temps*, La Découverte.

# LES SÉMINAIRES ET JOURNÉES D'ÉTUDE DU LARGOTEC

## « Les lundis du LARGOTEC »

Le 11 avril 2012

- point d'information sur la gouvernance du LARGOTEC
- projets de recherche et travaux des économistes du LARGOTEC
- axes de recherche de Mlle Liwen chercheuse originaire de Chine, membre du Largotec

Présentation par M. Yves Palau, directeur du LARGOTEC

## Séminaire « GEFE 201 »

Le 14 mars 2012

- *La gouvernance multiniveaux en éducation. L'exemple de l'évaluation des écoles.*

Intervenant : M. Xavier PONS (chercheur au LARGOTEC)

Le 5 avril 2012

- *Formation professionnelle et santé au travail dans le secteur de l'hôtellerie-restauration.*

Intervenant : Mme Nathalie FRIGUL (chercheuse au laboratoire IRIS - UMR 8156 Cnrs, Ehess, Inserm, Université Paris 13)

## Journée d'étude du RESTAG<sup>4</sup>

Le 23 mars 2012

- *Qu'est ce qu'un « bon » stage ?*

Présentation et animation : M. Dominique GLAYMANN (LARGOTEC), Mme Béatrice BARBUSSE (LARGOTEC), M. Philippe BIZEUL (BAIP UPEC), M. Victor GOMES-FRIAS (École des ponts ParisTech), Mme Valérie JOLY (École des ponts ParisTech), M. Gilles CRAGUE (École des ponts ParisTech),

## Journée d'étude en partenariat avec le CRHEC<sup>5</sup>

Le 8 mars 2012

- *Accéder à la présidence et de là... gouverner la France : une histoire de genre*

Présentation, animation : Mme Catherine ACHIN (chercheur au LARGOTEC)

---

<sup>4</sup> Réseau d'étude sur les stages et leur gouvernance : <http://largotec.u-pec.fr/reseaux/restag/>

<sup>5</sup> Centre de recherche en histoire européenne comparée (UPEC) : <http://crhec.u-pec.fr/presentation/>

## **UN NOUVEAU COLLÈGUE AU LARGOTEC**

**M. Bernard HERENCIA, sections 05 et 17, UPEMLV.**

*Pouvez-vous exposer vos principaux travaux de recherche ?*

Depuis 2006, mes recherches se sont attachées à l'étude du parcours spécifique du physiocrate Lemercier de la Rivière. La physiocratie est, dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle la première véritable école économique qui se constitue autour de François Quesnay. Cependant, ce cercle intellectuel a vocation à fonder une science sociale complète en s'appuyant sur les travaux de l'école du droit naturel, les analyses économiques des précurseurs (les mercantilistes notamment), les études politiques (de Bodin par exemple) et les travaux agronomiques de cette époque. Les physiocrates vont fréquemment rompre avec les positions de ces analyses antérieures ou contemporaines pour développer un paradigme particulier au sens indiqué par Kuhn.

L'originalité de Lemercier de la Rivière est de s'intéresser tout particulièrement à l'articulation de l'économique et du politique au travers de la question de la construction politique que nécessite l'idéal économique physiocratique. Il est à l'origine du « despotisme légal » qui le stigmatise comme « branche particulière » de la physiocratie. Il mène et superpose trois carrières : juriste, administrateur colonial, publiciste. Hormis *L'Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques* (1767) son corpus est resté quasi-inexploré sauf par Richner (1931) pour y trouver des prémisses marxistes et May (entre 1930 et 1978) pour retracer sa carrière d'administrateur.

Lemercier de la Rivière a produit une synthèse physiocratique complète d'une part et une construction politique ambitieuse postérieure aux apports de Quesnay d'autre part, avec un projet constitutionnel novateur en termes de procédures de contrôle de constitutionnalité. C'est dans cette perspective qu'il refuse la scission, qui s'annonce avec les travaux des économistes britanniques, entre l'économique et le politique. Dans le cas de la France, cela repousse (jusqu'aux années quatre-vingt-dix durant lesquelles Lemercier de la Rivière continue à construire la théorie politique des Physiocrates) la datation (1776), proposée par Pierre Favre, pour l'émergence de la science politique.

Lemercier de la Rivière s'intéresse au fonctionnement du marché et à la liberté des échanges, mais concentre son travail, à partir du droit naturel, sur la puissance publique et propose un cadre constitutionnel, fiscal et éducatif, propre à libérer les activités économiques. Il est l'auteur le plus politique de la physiocratie mais son discours politique est resté le plus souvent inaudible aux commentateurs de la physiocratie.

Cependant, cette œuvre présente des prolongements et des apports tout à fait neufs par rapport aux travaux de Quesnay notamment sur les thématiques économiques suivantes : théorie des prix relatifs, marché, équilibre et rendements décroissants.

*Comment situez-vous vos travaux par rapport aux thèmes de recherche du LARGOTEC et que proposez-vous d'apporter au laboratoire ?*

Ma recherche a tenté de répondre à une double aspiration : sortir de l'ombre la majeure partie des publications et manuscrits de Lemercier de la Rivière ; mettre au jour les spécificités de sa pensée à l'égard de la physiocratie. Ce second axe de ma recherche a été développé à partir des concepts de gouvernementalité et de technologies de pouvoirs qui se sont révélés particulièrement fructueux pour démontrer que Lemercier de la Rivière fait de la physiocratie un paradigme à part entière ayant vocation à fonder une science sociale « totale ».

Aujourd'hui, je souhaite approfondir et réorienter mes recherches dans le champ de l'évaluation et du contrôle de l'action économique publique à partir de ces mêmes concepts. Le LARGOTEC ayant pour objet l'étude de l'évolution des modes de régulation publique, notamment à partir du concept de gouvernance, s'intéresse à la manière dont se reconfigurent les modèles d'action politique et dont se modifie ou non la nature même du pouvoir. À partir de cette thématique, je désire développer, pour le LARGOTEC, le rapprochement entre la gouvernementalité et la gouvernance, entre l'action de la puissance publique dans une relation simple entre gouvernants/gouvernés et les actions combinées coordonnées ou non d'une multiplicité d'acteurs.

Ma volonté est d'inscrire cette recherche sur les dispositifs de pouvoir dans une double perspective :

- le temps long, par l'étude des évolutions historiques de ces relations ;
- l'interdisciplinarité, par rapprochement des champs économique et politique.

Aujourd'hui je souhaite approfondir et réorienter mes recherches dans le champ de l'évaluation et du contrôle de l'action économique publique avec pour axe essentiel la problématique de la gouvernementalité et de l'usage des technologies de pouvoir.

### **Les principales publications de Bernard Herencia**

- ✓ Herencia B., « Enquête sur l'entrée de Lemer cier de la Rivière dans le cercle de Quesnay », *Cahiers d'économie politique*, n° 64. À paraître en mai 2013.
- ✓ Herencia B. (dir.), Labussière J.-L. et Tomaszewski M., *Jean-Jacques Rousseau, Gabriel Bonnot de Mably et Paul Pierre Lemer cier de la Rivière. Projets croisés pour une constitution polonaise*, Genève, Slatkine. À paraître en 2012-13.
- ✓ Herencia B., « Le séjour du Physiocrate Lemer cier de la Rivière en Russie (1767-1768) ». *Dix-huitième siècle*, n° 44 « Varia ». Automne 2012.
- ✓ Lemer cier de la Rivière P. P., *Canevas d'un code constitutionnel. Œuvres politiques (1787-1789)*, éditeur scientifique (présentation et transcription) : B. Herencia, Genève, Slatkine, 2011, 250 p.
- ✓ Working papers : « La Physiocratie : gouvernementalité et rationalisation de l'action publique » ; « Despotisme légal contre despotisme légitime ».

# ACTIVITÉS ET PUBLICATIONS DES MEMBRES DU LARGOTEC

## Béatrice BARBUSSE

### Communication

- ✓ **Co-animation de la journée d'étude du RESTAG « Qu'est-ce qu'un "bon" stage ? »,** École des Ponts ParisTech, Champs-sur-Marne, 23 mars 2012

### Publications

- ✓ **Être entraîneur sportif**, Éditions Lieux Dits, (Coll. « Être »), Lyon, 2012  
(Dans une nouvelle collection qui présente des métiers très divers, en particulier à destination des étudiants)
- ✓ **« Les conditions sociales d'émergence d'une nouvelle gouvernance des sports collectifs professionnels en France : le cas du handball français »,** in Michaël Attali et Natalia Bazoge (Dir.), *Diriger le sport, Perspectives sur la gouvernance du sport du XX<sup>e</sup> siècle à nos jours*, CNRS Éditions, Paris, 2012
- ✓ **« Les stages offrent-ils une réponse pertinente aux défis de la professionnalisation des études supérieures ? »** avec D. Glaymann, in E. Quenson, S. Coursaget (Dir.), *La professionnalisation de l'enseignement supérieur. De la volonté politique aux formes concrètes*, Toulouse, Éd. Octarès, 2012

## Vincent de BRIANT

### Publications

- ✓ **« Vers un droit institutionnel local des territoires ? »,** *Pouvoirs locaux*, n°93, juin 2012.

## Dominique GLAYMANN

### Communication

- ✓ **Co-animation de la journée d'étude du RESTAG « Qu'est-ce qu'un "bon" stage ? »,** École des Ponts ParisTech, Champs-sur-Marne, 23 mars 2012

### Publications

- ✓ **« Une analyse renouvelée du modèle Exit, Voice, Loyalty, Neglect : apports d'une approche longitudinale et conceptuellement élargie »,** avec F. Grima, *M@n@gement*, volume 15, n°1, 2012, p. 1-41
- ✓ **« Les stages offrent-ils une réponse pertinente aux défis de la professionnalisation des études supérieures ? »** avec B. Barbusse, in E. Quenson, S. Coursaget (Dir.), *La professionnalisation de l'enseignement supérieur. De la volonté politique aux formes concrètes*, Toulouse, Éd. Octarès, 2012

## Cédric GROULIER

### Communication

- ✓ **« Tolérer n'est pas permettre »,** Journée d'étude sur « La tolérance en droit public », Institut Maurice Hauriou, Université Toulouse I Capitole, 29 mars 2012

### Publication

- ✓ **« La jurisprudence Septfonds entre les articles 55 et 88-1 de la Constitution »,** *Les Petites affiches*, 16 mars 2012, n° 55, p. 7

## Philippe MAAREK

### Organisation de Colloques et de Congrès

- ✓ En tant que Président de la Section, organisation du **programme annuel d'ateliers de recherche au Congrès de Durban**, de 2012, 14 ateliers et des présentations individuelles en « poster », au total responsabilité de la venue de 80 chercheurs du monde entier

- ✓ Préparation du **colloque annuel du CECCOPOP/LARGOTEC**, qui aura lieu au Palais du Luxembourg le 22 juin prochain sur le thème « **La communication Politique des Présidentielles de 2012, premières analyses** »

#### Expertises

- ✓ Invitation à devenir **membre du Comité éditorial de la revue *The European, Journal of Communication Research***, Direction, Friedrich Krotz, Université de Brême, à partir de janvier 2012
- ✓ **Expert en 2012 pour le « QS World University Rankings »**, l'un des groupes d'experts d'évaluation du classement des universités mondiales
- ✓ **Expertises** auprès du Fonds de la Recherche Scientifique de la Belgique Francophone (FRS-FNRS) en Sciences Humaines et Sociales (en tant qu'expert "en titre")

#### Jurys de Thèse

- ✓ Jury et Rapport pour les soutenances privée, puis publique, à l'Université de Gand, de la thèse de Lucia Vesnic-Alujevic « *The Role of Internet in Political Communication: A Case Study of the 2009 European Parliament Elections* », 10 et 16 novembre 2011
- ✓ Jury et Rapport pour la soutenance d'Alexis Moreno à l'Université Toulouse 3, « *Communication politique et récit. Le Cas des "Municipales" toulousaines (2008)* »

#### Professeur invité

- ✓ Professeur invité à l'Université de Brême, Centre for Media, **Communication and Information Research**, pour une semaine, Décembre 2011

#### Yves PALAU

##### Publication

- ✓ Direction de l'ouvrage *De la Gouvernance à la normativité : La gouvernance des sociétés contemporaines au regard des mutations de la normativité*, Presses Universitaires de Laval (Coll. « Gouvernance et gestion publique »), 2011 (avec des contributions de Vincent de Briant, Caroline Plançon, Bastien Sibille, Yann Ferguson et Yves Palau)

#### François Gabriel ROUSSEL

##### Publications

- ✓ *Dans le Labyrinthe des Réalités - la Réalité du Réel au Temps du Virtuel* (2009), L'Harmattan, coll. « Ouverture philosophique », 3<sup>e</sup> édition, 2012
- ✓ « **Internet est un outil, mais il ne remplace pas le réel** », interview par Audrey Sommazzi, *Le Nouvel Économiste*, n°1598, Cahier n°2, 2-8 février 2012 (p. 54)

#### Sylvie THORON

##### Communications

- ✓ « *Le Temps des Climats* », conférence publique à l'Auditorium de la Bibliothèque départementale des Bouches-du-Rhône, février 2012.
- ✓ « *Reconciling Arbitration and Negotiation: Theory and Experiments* », séminaire à l'Université de Gênes, mai 2012

#### Maurice TRÉPREAU

##### Publication

- ✓ « **PLFSS 2012 : Une impression de cafouillage pour conclure une législature placée sous le signe de la dégradation des comptes** », *Regards* (En3s), n°41, janvier 2012, p. 254-266

#### Sylvie VALET

##### Communication

- ✓ « *Turgot et la liberté du travail (1776)* », communication à la journée « *Liberté du travail, liberté d'entreprendre* », UFR d'AEI, UPEC, 8 mars 2012

## ACTUALITÉS DE LA RECHERCHE

Lors du « lundi du LARGOTEC » du 11 avril dernier, Mme Sylvie THORON, Professeure en sciences économiques, chercheuse au LARGOTEC a présenté ses travaux en cours, et en particulier ses recherches sur **les processus de négociation comme mécanismes permettant l'émergence de normes**.

En voici une présentation synthétique « à quatre mains », réalisée par Benjamin CHESSE (étudiant en Master 1 stagiaire au LARGOTEC), relue et complétée par Sylvie Thoron.

De nos jours, de nombreuses décisions se fondent sur une base contractuelle. C'est pourquoi, dans les relations entre patronat et syndicats comme dans les règlements de conflits commerciaux privés ou encore dans les relations internationales, la négociation est aujourd'hui au cœur des prises de décision et des processus de règlementation.

Deux travaux de recherche sur les processus de négociation sont présentés :

- des travaux sur **la négociation bilatérale** qui implique deux parties ou deux coalitions et sur différents mécanismes destinés à faciliter ce type de processus ;
- une recherche sur **les négociations environnementales internationales**, processus de nature complexe impliquant une multitude de parties de nature différentes.

Pour aborder **les mécanismes dans les négociations bilatérales**, on peut prendre l'exemple célèbre du « Jugement de Salomon » : deux femmes se disputent la maternité d'un même enfant. Lorsque le roi Salomon propose de couper l'enfant en deux afin de satisfaire les deux parties, l'une d'elles préfère abandonner l'enfant que de le voir mourir. Le roi Salomon peut ainsi savoir qu'elle est la véritable mère et lui attribuer l'enfant. Par ce stratagème, son arbitrage respecte ainsi une norme sociale forte selon laquelle l'enfant doit revenir à sa mère, en dépit de son manque d'information.

On remarque cependant que les mécanismes d'arbitrage dans la négociation peuvent avoir des effets pervers en interférant par rapport au processus de la négociation. Selon le fameux « *chilling effect* » décrit dans une littérature empirique qui porte sur diverses négociations salariales aux États-Unis : ces mécanismes augmentent la fréquence des impasses de négociation. Le mécanisme FOA (*Final Offer Arbitration*), dans lequel l'arbitre ne peut choisir et imposer que l'une ou l'autre des propositions des deux parties à l'exclusion de toute issue intermédiaire, est par ailleurs accusé d'aboutir à des solutions très inéquitables.

L'exercice de la justice peut avoir les mêmes conséquences comme le révèle le cas récent de « l'affaire du Casino de Palavas » dans lequel deux individus n'ont jamais pu se mettre d'accord sur le partage d'une somme considérable qu'ils avaient gagné au Casino, sachant que l'un avait avancé l'argent et l'autre joué cet argent. L'individu qui avait acheté les jetons ne voulait rien partager alors que le second, qui avait joué, réclamait la moitié de la somme. Le juge trancha finalement en accordant 80% au premier et 20% au second. Par rapport au jugement de Salomon, la particularité du jugement de « l'affaire du Casino de Palavas » est qu'il ne semblait pas y avoir de « norme sociale » claire ou de loi applicable de façon évidente à ce cas. Ce type de situations pour lesquelles la négociation est préférable à un jugement ou à un arbitrage est particulièrement intéressant à analyser.

L'option privilégiée est d'étudier la négociation dans le cadre de la *Théorie des jeux* considérée comme un cadre adapté à une représentation des comportements dans des situations d'interaction ou de conflictualité même si ce modèle de rationalité peut-être critiqué.

Des règles de négociation (contraignant les procédures de négociation) peuvent être mises en place afin d'inciter les différentes parties à des concessions. La recherche débouche sur un mécanisme de conciliation particulier, ROC (*Recursive Offer Conciliation*), qui est une version modifiée et *non obligatoire* du mécanisme FOA évoqué plus haut.

Pour tester les propriétés de ce nouveau mécanisme de conciliation, et le comparer à FOA, différentes expériences ont été réalisées au sein du laboratoire LAMETA à Montpellier. Cela a permis de passer d'une approche théorique à une approche expérimentale. Les expériences de ce laboratoire en économie ont consisté à installer dans une salle des individus isolés qui interagissaient par l'intermédiaire d'un programme informatique. Dans le protocole expérimental proposé, l'objectif, pour chaque paire de sujets, était de se partager une somme de 20 euros. Les participants débutaient l'expérience avec des sommes d'argent inégales qu'ils pouvaient conserver en cas d'échec de la négociation. Plusieurs traitements étaient proposés, qui différaient selon le mécanisme d'arbitrage ou de conciliation disponible.

Deux conclusions importantes ont été tirées de cette série d'expériences. D'une part l'expérience a permis d'observer le « *chilling effect* » dans le traitement FOA (le nombre d'impasses étant très important) et le caractère inéquitable du mécanisme (près d'un tiers des sujets n'obtenant rien). D'autre part le mécanisme ROC s'est avéré présenter de bien meilleurs résultats que FOA, tant en terme de fréquence des impasses, qui sont beaucoup plus faibles, qu'en terme d'équité des issues. Dans ce cas, il n'y a pas eu de situations parfaitement inégalitaires, comme dans le traitement FOA, mais les deux types d'accords les plus fréquemment observés ont été un partage égalitaire des 20 € et un partage asymétrique dans lequel les sujets aux dotations initiales différentes se partagent le surplus de façon égalitaire.

La deuxième recherche porte sur **les négociations internationales sur l'environnement**, processus complexe impliquant une multitude de parties de nature différente. Le contexte est très différent de celui exposé dans le projet précédent. Dans les négociations bilatérales, l'environnement peut paraître simpliste, mais les acteurs semblent sophistiqués. À l'inverse, dans les négociations multilatérales, si les acteurs peuvent utiliser des stratégies simples, c'est l'environnement qui est sophistiqué.

L'objectif général de ce projet interdisciplinaire qui implique des juristes, des chercheurs en sciences politiques, des sociologues et des économistes est d'étudier les processus d'élaboration de normes internationales en matière d'environnement. Le projet de création d'une *Organisation Mondiale de l'Environnement* n'a jusqu'ici pas abouti. Pour faire face aux menaces environnementales globales, il n'existe à ce jour qu'une gouvernance internationale décentralisée, par nature éclatée ou fragmentée.

La spécificité de ce travail est d'analyser **les négociations internationales sur le changement climatique et sur la biodiversité** comme deux co-processus de négociation parallèles et interdépendants. En se focalisant sur ces deux négociations, l'idée est d'étudier la circulation des normes et acteurs entre les deux processus pour tenter d'identifier ce qui fait leur plus ou moins grande perméabilité. On parle de perméabilité lorsque les normes qui apparaissent dans un processus trouvent rapidement leur équivalent dans le processus parallèle. Dans cet environnement complexe, on peut utiliser une représentation par les réseaux sociaux des relations entre les différents acteurs impliqués dans ces négociations (représentants gouvernementaux, ONG, entreprises...) afin de montrer les relations de ce réseau d'acteurs avec la circulation des normes entre les deux co-processus de négociation. Il s'agira en particulier de déterminer si certains acteurs sont centraux et d'étudier la dynamique de ces réseaux. Les juristes impliqués dans le projet ont adhéré à cette approche, considérant que la vision normativiste classique (expliquant l'unité d'un ordre juridique par les relations hiérarchiques entre les normes) est moins adéquate que *la Théorie des réseaux* pour expliquer l'expansion du droit international et les liens devant garantir l'unité dans une société internationale polycentrique et décentralisée.

B. CHESSE (stagiaire au LARGOTEC),  
S. THORON (chercheure au LARGOTEC), [sylvie.thoron@u-pec.fr](mailto:sylvie.thoron@u-pec.fr)

## ACTUALITÉS DE L'UNIVERSITÉ

*Yves PALAU, le directeur du LARGOTEC est désormais vice-président du Conseil des études et de la vie universitaire. Nous avons quelques questions à lui poser sur cette nouvelle fonction.*

***En tant que chercheur en science politique spécialisé sur les questions de gouvernance, comment voyez-vous ce passage de la recherche sur la gouvernance à une pratique de gouvernance d'une université ?***

Ce passage est particulièrement exaltant et m'inspire deux remarques principales : tout d'abord, un enseignant-chercheur qui accepte d'exercer une fonction de gouvernance dans une université change de métier. Il passe d'une situation dans laquelle l'autonomie et le recul avec les événements constituent une condition de l'exercice du métier à une situation exactement inverse : travail en équipe et réactivité en constituent les caractéristiques essentielles. Deuxièmement, l'exercice de cette nouvelle fonction implique une réflexion et un positionnement sur l'articulation entre fonction administrative et fonction politique. Il n'existe pas de frontière étanche entre ces deux réalités de la vie universitaire pour autant une confusion serait source de dysfonctionnements et de perturbations. Il convient donc de se positionner dans la mesure où plusieurs modèles existent, à l'image de ce qui se passe par exemple dans les collectivités territoriales.

***Plus précisément, dans quelle mesure vos travaux de recherche vont-ils nourrir votre participation à la gouvernance de l'UPEC ?***

Mes travaux de recherche ne me sont pas directement utiles au sens où mes nouvelles fonctions en constitueraient un terrain d'application. En revanche, ils agissent comme des signaux invitant au questionnement : comment faire vivre la démocratie au quotidien à l'UPEC ? Comment respecter le travail des services administratifs sans en être totalement dépendant ? Jusqu'à quel point devons-nous nous entourer d'une expertise, par ailleurs indispensable, dans le pilotage d'une université ? Mais avant tout, quel sens donner à notre action ? Je pense que l'université n'est pas une organisation mais une institution. C'est-à-dire qu'elle est politique au sens où elle participe à « la fabrique » de la société : l'université est au service de la société mais pour cela elle ne doit pas être totalement à son image. Elle doit être en mesure de façonner la société autant, sinon plus, qu'elle est façonnée par elle. C'est-à-dire qu'elle doit porter - même modestement - un projet de société. Comment créer cette présence-distance vis-à-vis de la société ? Par une gouvernance à la fois démocratique et forte qui soit à l'écoute du monde mais pas à sa traîne. L'université doit donc exercer une fonction de transmission critique du savoir et de transmission du savoir critique. Sa mission principale est de contribuer à promouvoir la liberté de conscience. Même si l'université doit également remplir d'autres missions parmi lesquelles l'insertion professionnelle des étudiants, l'élévation du niveau général des connaissances, elles ne peuvent pas se faire au détriment de la première d'autant qu'elles me paraissent généralement compatibles entre elles.

***Vos travaux de chercheur vous conduisent-ils à envisager des pistes tant sur le fond que sur la forme d'une gouvernance souhaitable ?***

Je pense d'abord que l'université constitue un terrain idéal pour les réflexions en terme de gouvernance. D'une part, l'université est un lieu très fortement polyarchique : l'administration, les conseils, l'instance centrale, les facultés, les instances disciplinaires constituent autant de lieux de pouvoir. Tous sont légitimes que ce soit au regard du principe démocratique ou à celui de la compétence. D'autre part, l'université doit être

capable de se gouverner pour être l'institution à laquelle je faisais précédemment référence. La question centrale est donc celle de la capacité à transformer cette polyarchie en une instance de pilotage sans que celle-ci ne détruise celle-là. Nous sommes là au cœur des problématiques de la gouvernance. Une bonne gouvernance universitaire est donc celle qui sait tout à la fois susciter les initiatives à tous les niveaux et donner du sens à l'action quotidienne de notre institution. Ces deux dimensions entretiennent d'ailleurs une relation dialectique : donner un sens collectif à l'action favorise la prise d'initiative et celle-ci à son tour nourrit, transforme le collectif.

*Inversement, ces mêmes travaux vous ont-ils permis d'identifier des pièges à éviter ?*

J'en vois au moins deux exactement symétriques. Le premier piège serait de croire que l'on peut construire cette instance de pilotage de l'université sur l'affaiblissement des lieux de pouvoir auxquels je viens de faire référence. Cela conduirait à bâtir notre instance de pilotage sur du sable car ces lieux de pouvoir sont d'abord des lieux de vie, d'initiative, de dynamisme qui constituent le corps vivant de notre université et sont souvent dotés d'une identité forte. Le second piège serait de renoncer à construire cette instance de pilotage et de se contenter d'une vague instance de coordination ou de médiation entre les différents lieux de pouvoirs constitués en autant de féodalités. Ce serait alors la mort de l'université.

*Pensez-vous adopter une démarche de participation observante à la manière de la sociologue Dominique Schnapper<sup>6</sup> quand elle siégeait au Conseil constitutionnel ? En clair, pensez-vous que votre participation à la gouvernance de l'UPEC constituera une expérience de nature à alimenter vos réflexions de chercheur ?*

Ma participation à la gouvernance de l'UPEC alimentera évidemment – c'est déjà le cas – mes réflexions de chercheur. Il ne pourrait en être autrement. Pour autant ce ne sera pas à la manière de Dominique Schnapper dont je trouve la démarche à la fois intéressante et gênante. Intéressante car tout lecteur voit dans son ouvrage une réflexion d'autant plus stimulante qu'elle est particulièrement informée. Gênante, car j'y vois une forme de déloyauté vis-à-vis de ses collègues du Conseil constitutionnel. Participer à la gouvernance de l'université c'est s'inscrire dans une aventure collective dans laquelle il ne me paraît pas possible d'être à moitié ou au trois-quarts. Je ne m'imagine pas « observer » l'activité de mes collègues comme je le ferais si j'étais officiellement en position de chercheur reconnu par eux comme tel.

*À l'heure où l'on parle beaucoup de limiter les cumuls de mandats, comment envisagez-vous la complémentarité entre vos différentes fonctions au CEVU, à l'AEI, à l'IPAG et au LARGOTEC ?*

J'ai présenté ma démission de mes fonctions de directeur des études de l'IPAG dans lesquelles Christine Houteer m'a succédé. Je n'entends pas pour autant renoncer à mes autres fonctions de membre des conseils de gestion de la faculté d'administration et échanges internationaux et de l'IPAG et de directeur du Largotec dans la mesure où elles sont le moyen de mettre en œuvre un projet important tout à la fois pour ma composante et pour l'université : l'établissement d'un pôle de science politique à l'UPEC et plus largement au PRES Paris-Est. Que ce projet soit à la fois important pour un laboratoire, une composante, une université et un PRES est la parfaite illustration du caractère multiniveau de la gouvernance universitaire.

D. GLAYMANN et Y. PALAU

---

<sup>6</sup> D. Schnapper, *Une Sociologue au Conseil constitutionnel*, Gallimard, ("NFR Essais"), 2010

## ***DU CÔTÉ DES DOCTORANTS***

### ***Séminaire de méthodologie de la recherche***

**Le 27 mars 2012**

- « *Quels fondements théoriques particuliers pour la thèse ?* »  
*Modèles, paradigmes, référentiels.*  
Présentation, animation : M. Vincent de BRIANT

**Le 24 avril 2012**

- « *Quels outils ou quelles méthodes de recherche ?* »  
*Éléments de comparaison.*  
Présentation, animation : M. Vincent de BRIANT

## PORTRAITS DE DOCTORANT(E)

### Mlle Marie-Louise MIDI

Sujet de thèse : « *Démocratie. Nation et Développement. Le cas de la Guinée Conakry* »

Thèse sous la direction de Mme Sophia MAPPA.



*Pouvez-vous vous présenter en quelques mots. Quelle est la particularité de votre profil personnel, d'universitaire, de jeune chercheuse ?*

Il y a 2 ans, j'étais inscrite à l'université Paris Descartes où j'ai obtenu un master 2 en droit et politique du développement, avec mention. Je suis actuellement en 2<sup>ème</sup> année de doctorat. Je me décrirais comme quelqu'un d'ouvert et de curieux ; ceci peut être perçu comme une qualité et un défaut (j'ai toujours envie d'apprendre) En ce qui me concerne, je ne me m'imagine pas évoluer sans m'intéresser à tout ce que je peux comprendre.

En parallèle à la préparation de ma thèse, je suis caissière pour une grande enseigne de bricolage, à raison de 35 heures par semaine. Ce job me sert à rembourser les frais dus à mon enquête de terrain, en Guinée, car je ne suis pas boursière et ne bénéficie d'aucune aide financière. C'est donc le soir ou tôt le matin que je travaille ma thèse. Je n'ai pas le choix.

Je reviens de Grande Bretagne où j'ai récemment suivi, à Londres, des cours d'anglais durant 6 mois. Mon objectif était à la fois d'améliorer mon niveau, d'accéder à des ressources documentaires poussées (j'ai un meilleur ressenti en langue anglaise) et de me préparer au regard des milieux professionnels comme le développement et l'humanitaire. Dans ces environnements, il est en effet préférable de pratiquer la langue anglaise.

À la base, je suis la fondatrice d'une ONG - en Guinée - qui vient en aide aux enfants de la rue, en vue de les placer dans des foyers d'accueil. Le niveau de vie des familles guinéennes étant bas, les parents laissent livrés à eux-mêmes leurs enfants à partir de 6 ans. On voit même des bébés de 1 an et demi sur le bord de la route. C'est choquant...

Par ailleurs, je suis une voyageuse, j'ai par exemple découvert la côte Est des USA par pur plaisir ; New York est une ville dynamique, une ville de l'économie et du business ! Je suis attirée par l'Afrique du sud, région colorée, culture diversifiée et métissée. Sur le plan des lectures, je lis beaucoup ce qui tourne autour du développement personnel (Dale Carnegie, « *Il y a le leader en vous* ») pour améliorer le « moi intérieur ». Sartre et Paulo Coelho font aussi partie de mes lectures récentes.

En tant qu'universitaire, je pense que je commence à avoir de vrais repères méthodologiques. Mon approche du sujet de thèse n'est plus personnelle ou sentimentale, j'essaie d'être objective. Je m'efforce d'avoir une approche scientifique. Mon travail d'enquête y est pour quelque chose. En Guinée, j'ai en effet durant 2 mois et demi fréquenté le milieu « populaire » et le milieu gouvernemental. Un peu plus et j'obtenais un entretien avec le président guinéen. Deux membres du gouvernement et des opposants ainsi que des citoyens lambda font partie des gens rencontrés pour cette étude. Cependant leur discours fut peu concret, pas instructif, la communication souvent décalée (l'usage du français était-il approprié pour dialoguer avec toutes les classes sociales ?). Cela a changé ma vision du sujet de thèse que je prépare et dorénavant je vais plutôt confronter les théories existantes.

*Dans quelle mesure la recherche vous a-t-elle intéressé ? Pour quels motifs les thèmes de recherche du LARGOTEC vous ont attiré ? Comment décririez-vous sa plus value ?*

Dans la recherche, ce qui m'intéressait c'était l'idée de pouvoir réfléchir en partant de réalités locales pour trouver des solutions adaptées. Mon idée c'était que l'Afrique aussi ait ses penseurs, ses repères intellectuels (comme la démocratie) Au final, il n'y a plus de penseurs comme l'auteur de « la nation nègre » ou celui qui a conçu l'histoire générale de l'Afrique.

En Afrique, aujourd'hui, la démocratie n'est pas reconnue comme fondement, or à côté de ce vide, on n'a pas d'alternative. Le LARGOTEC est une équipe spécialisée dans tout ce qui est

mode de gouvernance. Cette question est fondamentale par rapport à mon propos : pourquoi, aujourd'hui, l'Afrique ne se développe pas ? En Guinée, par exemple, il n'y a pas de Parlement alors que c'est un pays dit démocratique.

Pour avoir côtoyé souvent au LARGOTEC les spécialistes des domaines évoqués en réunion, j'ai eu tendance à me dire « tu as du chemin à faire ». Toutefois c'est un challenge que d'avoir à acquérir autant de connaissances et d'aptitude à s'exprimer que ces intervenants. La plus value du LARGOTEC, c'est de pouvoir rencontrer ces intervenants, d'autres doctorants plus anciens ou d'écouter M. de Briant qui sont brillants. Cela « booste » !

***Une fois réalisés vos projets personnels et votre projet doctoral, vos objectifs professionnels incluent-ils une dimension de recherche ?***

Je vise le milieu humanitaire où je souhaite intervenir comme décisionnaire. Cela dit, je continuerai d'écrire et de faire de la recherche. La recherche c'est pour moi une ouverture. Je souhaite même faire un deuxième travail de thèse - sur les contrats d'État dans les PVD. Toutefois, 3 ans imposés pour achever sa thèse, c'est contraignant.

**Comment concevez-vous la réflexion collective au sein d'une équipe de recherche ?  
Comment vivez-vous votre activité de chercheuse, votre statut de doctorante ?**

Je n'ai passé que quelques mois au labo car ensuite j'ai dû partir à l'étranger. Naturellement, le directeur de thèse fait des critiques constructives de nos travaux, ce qui occasionne des doutes. Par ailleurs, le fait de travailler avec d'autres personnes permet de mettre à plat son travail ; qu'il soit évalué, contredit, amélioré, de façon saine. Le séminaire de méthodologie, par exemple, est instructif et essentiel. Faire de la recherche ce n'est pas se contenter d'écrire mais c'est avoir des outils afin que la théorie soit, sur le plan scientifique, équilibrée c'est-à-dire logique et « éprouvable », comme une équation. On est en équipe et on a la pression de vouloir bien faire car on ne veut pas décevoir les membres qui la composent. On doit intégrer les valeurs de ce groupe et tout cela est très positif.

Par contre, postuler à des emplois hors recherche n'est pas bien vu lorsqu'on est doctorant : on nous perçoit comme des gens « en suspens », instables. De plus, certaines personnes se disent impressionnées car en tant que doctorant on a le courage « d'aller plus loin ». Il me semble cependant que je ne suis pas spécialement courageuse. Nos contraintes - d'ordre économique, financier et de temps imposé par la réglementation pour rédiger une thèse - rendent notre tâche de thésard plus difficile. Au final, il y aura moins de valeur ajoutée à la thèse. On n'aura pas eu le temps de bien approfondir le sujet.

***Que signifiait pour vous initialement la préparation d'une thèse en vue du doctorat, la soutenance d'une thèse ?***

Avant ces mois passés à évoluer au LARGOTEC, mon approche était naïve puisque je croyais que préparer une thèse c'était écrire une sorte d'ouvrage qui serait validé par mes pairs. En réalité, on prend conscience de certaines exigences, notamment que ce qu'on va affirmer sera de toutes façons éprouvé en fonction de ce qui a été vérifié scientifiquement. L'ampleur de cette contrainte n'est pas mesurée au démarrage du travail de thèse.

Soutenir une thèse pour obtenir le grade de docteur me paraît aujourd'hui quelque chose d'impressionnant (« ça passe ou ça casse »). Ma peur serait que, le jour de la soutenance, un membre du jury me démontre que j'ai occulté ou mal compris la thèse d'un auteur. J'ai peur du flou total... Nerveusement, cela suppose aussi beaucoup de tension donc de gérer stress et timidité, sinon c'est le trou noir. Comment se détendre ? Ce problème constitue un autre travail, à part entière. Dans le vécu d'un doctorant, l'effet est double : on est « boosté » et on ne se sent pas à la hauteur ! Les intervenants et directeurs de thèse sont réactifs et nous jeunes docteurs nous passons des mois à délimiter notre sujet, à élaborer notre plan... Cela étant dit, si je devais donner un conseil aux postulants, je leur dirai de ne pas baisser les bras et de ne pas se laisser impressionner même s'il est intimidant de se trouver face à des gens brillants, compétents aussi bien sur la méthodologie que sur leurs travaux de recherche.

*Questionnaire élaboré et propos recueillis par Hamida BERRAHAL*

# LARGOTEC'INFOS

*Mai 2012, n°13*

Coordination et mise en pages : Dominique Glaymann (glaymann@u-pec.fr)  
Hamida Berrahal (berrahal@u-pec.fr)

Reprographie : Didier Buvet (buvet@u-pec.fr)

Mise en ligne : Vincent de Briant (briant@u-pec.fr)

Prochain n° de **LARGOTEC'INFOS** en octobre 2012

D'autres informations concernant le LARGOTEC sur le site de l'UPEC  
à l'adresse suivante : **<http://www.u-pec.fr/largotec>**